

La gestion de l'eau et de l'assainissement dans les outre-mer

Déclaration du groupe Alternatives sociales et écologiques

C'est avec satisfaction que nous avons accueilli le choix de ce sujet par la Délégation aux Outre-mer tant la situation de la gestion de l'eau dans la plupart de ces territoires est intolérable, ceci alors que la ressource est bien présente. L'eau est un bien commun, essentiel, auquel chaque humain doit avoir accès et qui ne doit pas être gaspillé. Cette question vitale appelle des mesures fortes et structurantes.

Si nous saluons plusieurs préconisations qui apportent des solutions à court terme, comme la préconisation 10 sur l'application d'un tarif social de l'eau, nous regrettons que des mesures contraignantes avec un contrôle rigoureux de l'État ne soient pas proposées.

D'autre part, nous persistons à être en désaccord avec ce qui est écrit dans l'introduction, le fait qu'« il n'appartiendrait pas au CESE d'apprécier la gestion ou les choix effectués par les collectivités territoriales ». Nous considérons ces éléments comme un précédent dangereux d'auto-censure, le CESE ne devant pas s'interdire de travailler sur tous les sujets, à tous les niveaux. Cela suggère aussi que le CESE, lorsqu'il a eu connaissance de pratiques illégales ne doit pas fermer les yeux – en l'occurrence, par exemple, la condamnation du SIAEG de Guadeloupe pour détournement de fonds publics et favoritisme. La crédibilité de notre institution aux yeux de nos compatriotes ultramarins s'en trouvera définitivement heurtée.

Nous regrettons ensuite que le texte ne se soit pas attardé sur les causes des pollutions des eaux, liées aux activités industrielles, touristiques, agricoles, et ne prévoit aucune préconisation sur la nécessité d'engager dès à présent la transition des activités les plus polluantes vers des pratiques plus écologiques. Nous regrettons aussi le peu de place accordé aux enjeux environnementaux, et notamment de biodiversité, qui sont pourtant au cœur du sujet. La question de l'assainissement n'est traitée qu'à la marge alors qu'il est directement lié aux enjeux de santé-environnement, sujet qui a pourtant fait l'objet d'un avis adopté en mars 2022 par notre assemblée.

Nous remercions les rapporteuses pour leur investissement et leur volonté de concilier des volontés parfois antagonistes dans un climat pas toujours serein et bienveillant. L'importance des enjeux traités par la Délégation doit nous encourager à travailler à son meilleur fonctionnement.